



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 28 mars 2007 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, madame et monsieur les conseiller-ère Denise Laferrière et Richard Côté formant quorum du comité.

Sont également présents madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, M<sup>c</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>c</sup> Richard D'Auray, greffier adjoint.

Sont absents madame et monsieur les conseiller-ère Jocelyne Houle et Joseph De Sylva.

**CE-2007-406**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 14 MARS 2007**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 14 mars 2007 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

**CE-2007-407**

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 9 - 49 083,33 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 11 - 428 890,07 \$, LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 10 - 7 348,95 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 9 - 390 719,10 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 9, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 11, la liste des réquisitions numéro 10 et la liste des embauches numéro 9 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 9	Pièces de comptes à payer	49 083,33 \$	12 au 16 mars 2007
Liste PD numéro 11	Pièces de comptes à payer	428 890,07 \$	12 au 16 mars 2007
Liste des réquisitions numéro 10	Pièces de comptes à payer	7 348,95 \$	12 au 16 mars 2007
Liste des embauches numéro 9	Embauche de personnel temporaire	390 719,10 \$	5 au 9 mars 2007

Un certificat du trésorier a été émis le 22 mars 2007.

Adoptée

**CE-2007-408**      **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-09 - 301 399,89 \$ - PÉRIODE DU 8 AU 14 MARS 2007**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-09 d'un montant total de 301 399,89 \$ pour la période du 8 au 14 mars 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 mars 2007.

Adoptée

**CE-2007-409**      **SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE POUR LE PARTAGE ORTHO-IMAGE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU - 56 800 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro CE-2004-395 approuvant le renouvellement de l'entente entre la Commission de la capitale nationale et la Ville de Gatineau pour le partage ortho-image du territoire de la ville de Gatineau prend fin le 31 décembre 2006;

**CONSIDÉRANT QUE** les données d'ortho-image sont très utilisées par les Services d'urbanisme, des travaux publics et de l'environnement, développement économique, système d'information, sécurité incendie, mesures d'urgence et police;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-89 adoptée le 24 janvier 2007, a autorisé le directeur du Service des systèmes d'information à négocier un nouveau partenariat avec la Commission de la capitale nationale :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Commission de la capitale nationale.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque au montant de 56 800 \$ à la Commission de la capitale nationale lorsque le produit sera livré selon les spécifications stipulées au protocole.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13495-439 – Ortho photo – Autres – Techniques.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2007.

Adoptée

**CE-2007-410**      **RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-08 - 110 925,26 \$ ET B-09 - 127 461,24 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables suivantes :

- numéro B-08 d'un montant total de 110 925,26 \$ pour la période du 27 février au 5 mars 2007;
- numéro B-09 d'un montant total de 127 461,24 \$ pour la période du 6 au 12 mars 2007.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-411

**RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-10 - 78 632,31 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-10 d'un montant total de 78 632,31 \$ pour la période du 13 au 19 mars 2007.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 22 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-412\*

**ACQUISITION DU LOT NUMÉRO 1 608 375 PARTIE (NOUVEAU LOT À ÊTRE CRÉÉ) - RUE ERNEST-GABOURY - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**CONSIDÉRANT QU'**il est opportun pour la Ville de Gatineau d'acquérir une partie du lot numéro 1 608 375 dans le but de construire un chemin d'accès pour l'entretien d'un drain d'écoulement;

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires ont offert de vendre à la Ville de Gatineau la superficie nécessaire pour les aménagements à un prix rencontrant les exigences de la Ville de Gatineau, soit 11,75 \$ / m<sup>2</sup> :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'acquérir une partie du lot numéro 1 608 375, d'une superficie de 425,7 m<sup>2</sup>, ayant façade sur la rue Ernest-Gaboury, au prix de 5 000 \$ plus TPS et TVQ si applicables, tel que décrit au plan minute numéro 3864, préparé par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, et selon la promesse de vente annexée aux présentes y incluant entre autres conditions :

- vendre avec les garanties légales, frais et quitte de toute priorité, hypothèque et autre charge quelconque;
- permettre à la Ville de Gatineau d'occuper les lieux jusqu'à la date de signature de l'acte;
- que la Ville de Gatineau débourse les frais de radiation partielle de la servitude le cas échéant, de plan cadastral, de certificat de localisation pour les deux parties et la pose de trois bornes sur tige, selon le plan fourni par les vendeurs. Les fonds pour ces différents honoraires seront pris à même les postes budgétaires concernés jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

M<sup>e</sup> Allen Bourdages, notaire est mandaté pour préparer les actes aux fins de la présente.

Les fonds pour l'achat de ce lot numéro 1 608 375 partie seront pris à même un futur fonds des dépenses en immobilisations :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	5 000 \$	Acquisition du lot numéro 1 608 375 partie

Le trésorier est autorisé à puiser à même le produit de disposition de propriétés la somme de 5 000 \$ afin de procéder à l'acquisition de la propriété mentionnée et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
01-74210	5 000 \$		Disposition actifs - Propriétés
03-10110		5 000 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2007.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2007-413\*

**VENTE DU LOT NUMÉRO 1 086 253 - RUELLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN**

**CONSIDÉRANT QUE** le propriétaire du lot numéro 1 084 179 a offert d'acquérir le lot numéro 1 086 753, ancienne ruelle, d'une superficie de 11,61 m<sup>2</sup>, située à l'arrière de sa propriété du 37, rue Montmorency;

**CONSIDÉRANT QUE** le lot numéro 1 086 253 est enclavé, n'est d'aucune utilité pour la Ville de Gatineau et que son rattachement au lot numéro 1 084 179 permet de régulariser la ligne arrière des lots de la rue Montmorency :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil de vendre au propriétaire du lot numéro 1 084 179 les droits que la Ville de Gatineau peut avoir dans le lot numéro 1 086 253 aux conditions ci-après :

- la Ville de Gatineau vend seulement les droits qu'elle peut avoir sans la garantie de qualité, l'acheteur achetant à ses risques et périls;
- le prix de vente est fixé à 450 \$ plus TPS et TVQ;
- les frais de notaire sont à la charge de l'acheteur et l'acte doit être présenté à la Ville de Gatineau pour signature dans un délai de 90 jours de la présente, faute de quoi la Ville de Gatineau peut refuser de signer l'acte et annuler la présente acceptation.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Cette transaction est réalisée conformément à l'article 7.1.2 de la Politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers qui prévoit que « Les aliénations d'immeubles sans valeur marchande conventionnelle (absence de marché libre, échanges, résidus, remembrements) sont dispensés de publication et soumis au comité exécutif et au conseil municipal avec une recommandation spécifique justifiant l'aliénation et ses conditions ».

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2007.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2007-414

**SOUSSION 2007 SI 093 - BOIVIN & GAUVIN INC. - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - 50 492,39 \$****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge à la firme Boivin & Gauvin inc., 1416, rue Père Chaumonot, L'Ancienne-Lorette, Québec, G2E 1P9, le contrat pour la fourniture de divers équipements pour le Service de sécurité incendie, au montant total de 50 492,39 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 1<sup>er</sup> mars 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
06-30069-007-53828	47 833,73 \$	Acquisition véhicules - Incendie équipement camion auto pompe
04-13493	2 658,66 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 22 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-415

**SUBVENTION DE 5 000 \$ - ÉCOLE EARDLEY - AMÉNAGEMENT DE LA COUR D'ÉCOLE - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau et la Commission scolaire Western Québec se sont entendues ou s'entendront par un protocole d'entente sur les conditions d'utilisation de leurs équipements par l'autre partie afin de répondre aux besoins de leur clientèle respective;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école Eardley relève de la Commission scolaire Western Québec et est assujettie aux conditions faisant l'objet du protocole d'entente entre la Ville de Gatineau et la Commission scolaire Western Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école Eardley désire aménager sa cour d'école;

**CONSIDÉRANT QUE** l'école Eardley a fait une demande à la Ville de Gatineau pour une subvention afin de financer une partie des travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau, par le biais du budget discrétionnaire de monsieur le conseiller Frank Thérien, accepte de verser à l'école Eardley un montant de 5 000 \$ devant servir à cet aménagement :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de verser la somme de 5 000 \$ à l'école Eardley à titre de subvention pour l'aménagement de la cour d'école.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de l'école Eardley à l'attention de madame Sandra Chénard, directrice, 180, rue North, Gatineau, Québec, J9H 6Y9.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier et le directeur du Module de la culture et des loisirs sont autorisés à signer le protocole d'entente pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
71481-972	5 000 \$	Frank Thérien - d'Aylmer - Aménagement subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
71481-692	5 000 \$		Frank Thérien - d'Aylmer - Aménagement // Equip. non-capitalisable
71481-972		5 000 \$	Frank Thérien - d'Aylmer - Aménagement // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2007.

Adoptée

**CE-2007-416**      **SUBVENTION DE 200 \$ - ASSOCIATION DE SOCCER DE HULL - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de l'Association de soccer de Hull, C. P. 1432, succ. Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y3, à titre de subvention pour la participation de deux équipes à un tournoi les 26 et 27 mai 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	200 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2007.

Adoptée

**CE-2007-417**      **SUBVENTION DE 500 \$ - LES JOYEUX RETRAITÉS - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre des Joyeux Retraités à l'attention de madame Jacqueline Renaud, présidente, 49, rue Mutchmore, appartement 205, Gatineau, Québec, J8Y 3T5, à titre de subvention pour les activités du Club de l'Âge d'Or.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11407-972	500 \$	Pierre Philion - de St-Raymond-Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2007.

Adoptée

**CE-2007-418**      **SUBVENTION DE 700 \$ - CLUB DU BEL ÂGE - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER – PIERRE PHILION**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 700 \$ à l'ordre du Club du Bel Âge à l'attention de madame Roxanne Harkins, présidente, 175, boulevard du Mont-Bleu, appartement 802, Gatineau, Québec, J8Z 1K8, à titre de subvention pour l'organisation d'activités pour l'année 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11407-972	700 \$	Pierre Philion – de St-Raymond–Vanier subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2007.

Adoptée

**CE-2007-419**      **PARTICIPATION DE MESSIEURS LES CONSEILLERS SIMON RACINE ET LUC MONTREUIL AU 20<sup>e</sup> COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE - LAVAL - 16 AU 18 MAI 2007 - 2 400 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers Simon Racine et Luc Montreuil à participer au 20<sup>e</sup> colloque Les Arts et la Ville qui se tiendra à Laval du 16 au 18 mai 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 390 \$ à l'ordre de Les Arts et la Ville, 870, avenue de Salaberry, bureau 107, Québec, Québec, G1R 2T9 pour couvrir les frais d'inscription au colloque ainsi qu'aux activités. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation de pièces justificatives pour une dépense maximale de 2 400 \$.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
72135-311	2 400 \$	Commission des arts - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2007.

Adoptée

**CE-2007-420**      **SUBVENTION DE 100 \$ - LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - SOIRÉE VIN ET FROMAGE - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la maison Mathieu-Froment-Savoie à l'attention de madame Julie Ricard, directrice générale, 55, rue du Couvent, Gatineau, Québec, J9H 3C8, à titre de subvention pour la Soirée vin et fromage qui se tiendra le 12 avril 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11404-972	100 \$	Alain Pilon - de Val-Tétreau subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2007.

Adoptée

**CE-2007-421**

**PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS TASSÉ - GALA DE L'EXCELLENCE - REGROUPEMENT DES GENS D'AFFAIRES - 14 AVRIL 2007 - 185,50 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Denis Tassé à participer au 21<sup>e</sup> Gala de l'excellence du Regroupement des gens d'affaires qui aura lieu le 14 avril 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 185,50 \$ à l'ordre du Regroupement des gens d'affaires, 101-1173, chemin Cyrville, Ottawa, Ontario, K1J 7S6, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	175,00 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions
04-13493	10,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2007.

Adoptée

**CE-2007-422**

**PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL - SOIRÉE VIN ET FROMAGE - LA MAISON MATHIEU-FROMENT-SAVOIE - 12 AVRIL 2007**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise madame la conseillère Louise Poirier et messieurs les conseillers Patrice Martin et Denis Tassé à participer à la Soirée vin et fromage organisée par La maison Mathieu-Froment-Savoie le 12 avril 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 195 \$ à l'ordre de La maison Mathieu-Froment-Savoie, 55, rue du Couvent, Gatineau, Québec, J9H 3C8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11405-972	65 \$	Patrice Martin - de Wright-Parc-de-la-Montagne subventions
11410-972	65 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions
11406-972	65 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-423

**PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL À UN DÉJEUNER  
CONFÉRENCE DE LA CHAMBRE DE COMMERCE DE GATINEAU - 29 MARS  
2007 - 78 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise messieurs les conseillers Denis Tassé, Richard Coté et Luc Montreuil à participer à un déjeuner conférence de la Chambre de commerce de Gatineau le 29 mars 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 78 \$ à l'ordre de la Chambre de commerce de Gatineau, 45, rue de Villebois, bureau 100, Gatineau, Québec, J8T 8J7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11410-972	24,53 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions
11413-972	24,53 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11416-972	24,53 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions
04-13493	4,41 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 27 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-424

**AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR GUY TOUSIGNANT AU POSTE  
DE COORDONNATEUR DE PROJETS, SERVICE DE LA GESTION DES  
ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE  
L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** pour réaliser le projet du Centre sportif de Gatineau, le Service de la gestion des édifices et de l'électricité doit dégager un coordonnateur pour l'affecter à temps plein au projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la capacité de livrer les autres mandats du Service de la gestion des édifices et de l'électricité se trouve grandement affectée;

**CONSIDÉRANT QUE** pour pallier à cette problématique, et suite à un rapport remis par le directeur du Module des travaux publics et de l'environnement, il y aurait lieu d'affecter une ressource à ce projet :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte d'affecter monsieur Guy Tousignant au poste de coordonnateur de projets pour réaliser le projet du Centre sportif de Gatineau, et ce, du 1<sup>er</sup> janvier 2007 au 30 juin 2009.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71334-115 – Complexe sportif - Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-425  
Modifiée par la  
résolution numéro  
CE-2007-699

**ENGAGEMENT, MUTATION, PROMOTION ET PERMANENCE DE DIVERS EMPLOYÉS, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler plusieurs postes au Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte :

- l'engagement et la permanence de l'employé suivant au salaire de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau selon les modalités suivantes :

Nom de l'employé	Nouveau poste et secteur	Échelle salariale	Service	Période d'essai
Luc Richard	Journalier I CRT, Secteur de Hull	Classe 3, 41 371 \$	Environnement	Aucune

- la mutation à l'essai de l'employé suivant au salaire de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau selon les modalités suivantes :

Nom de l'employé	Nouveau poste et secteur	Échelle salariale	Service	Période d'essai
Richard Joanisse	Mécanicien-soudeur Secteur de Buckingham	Classe 9, 47 881 \$	Opération de terrain	60 jours

- la promotion à l'essai de l'employé suivant au salaire de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau selon les modalités suivantes :

Nom de l'employé	Nouveau poste et secteur	Échelle salariale	Service	Période d'essai
Daniel Boulay	Opérateur A, CRT (de soir) Secteur de Hull	Classe 6, 45 781 \$	Environnement	60 jours

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires 02-45112-114 « Déchets – Transbordement et transport » - Réguliers – Cols bleus et 02-39800-114 « Transport – Atelier mécanique » - Réguliers – Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-426

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MESDAMES PATRICIA CORBEIL ET MARILYN BOUTIN AU POSTE DE SECRÉTAIRE JURIDIQUE, SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES, SERVICES JURIDIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de deux secrétaires juridiques au Service des affaires juridiques, Services juridiques, (postes numéros N-2006-073 et N-2006-074 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de mesdames Patricia Corbeil et Marilyn Boutin au poste de secrétaire juridique au Service des affaires juridiques, Services juridiques.

Mesdames Patricia Corbeil et Marilyn Boutin sont assujetties à une période d'essai de six mois et leur date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M<sup>mes</sup> Corbeil et Boutin sera celui de la classe 5, 1<sup>er</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-112 – Affaires juridiques – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-427

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MONSIEUR ROSAIRE CÔTÉ AU POSTE DE PRÉPOSÉ AUX BORNES-FONTAINES, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de préposé aux bornes-fontaines au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Rosaire Côté au poste de préposé aux bornes-fontaines au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement.

Monsieur Rosaire Côté est assujetti à une période d'essai de 60 jours et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Côté sera celui de la classe 7 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22290-114 - Bornes-fontaines - Réguliers - Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2007.

Adoptée

CE-2007-428

**ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MADAME GINETTE ST-YVES AU POSTE DE COMMIS-RÉCEPTIONNISTE, SERVICE DE POLICE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de commis-réceptionniste au Service de police, (poste numéro POL-BLC-058 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de madame Ginette St-Yves au poste de commis-réceptionniste au Service de police.

Madame Ginette St-Yves est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M<sup>me</sup> St-Yves sera celui de la classe 2, 4<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21600-112 – Soutien – Police – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2007.

Adoptée

**CE-2007-429**

**MUTATION À L'ESSAI DE MADAME FRANCINE NOËL AU POSTE DE SECRÉTAIRE DE DIRECTION, SERVICES JURIDIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire de direction des Services juridiques, (poste numéro SAJ-BLC-001 au plan d'effectifs des cols blancs), selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai de madame Francine Noël au poste de secrétaire de direction des Services juridiques.

Madame Francine Noël est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M<sup>me</sup> Noël sera celui de la classe 6, 6<sup>e</sup> échelon de la convention collective des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-12200-112 – Affaires juridiques – Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2007.

Adoptée

**CE-2007-430**

**MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2007-263 - ENGAGEMENT À L'ESSAI DE MESSIEURS ERIC DOLBEC, PETER BASTIEN, PIERRE SIKE, JEAN-CLAUDE LAFONTAINE, PAUL DUFRESNE, STEVE LACELLE, MARIO GAGNON ET DANIK ST-JEAN AU POSTE DE POMPIER, SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-263 adoptée le 21 février 2007, a accepté l'engagement à l'essai de messieurs Éric Dolbec, Peter Bastien, Pierre Sike, Jean-Claude Lafontaine, Paul Dufresne, Steve Lacelle, Mario Gagnon et Danik St-Jean au poste de pompier au Service de sécurité incendie, selon les normes et pratiques en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Éric Dolbec s'est désisté du poste de pompier au combat;

**CONSIDÉRANT QU'**un poste de pompier est devenu vacant et, selon la liste d'admissibilité en vigueur, il y aurait lieu d'engager à l'essai monsieur Gilles Durocher à titre de pompier régulier :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement à l'essai de monsieur Gilles Durocher à titre de pompier régulier.

M. Durocher sera assujetti à une période d'essai de 6 mois tel que stipulé à l'article 11.8.7. Lorsque sa période d'essai sera complétée, celui-ci obtiendra sa permanence.

La date d'entrée en fonction de M. Durocher sera rétroactive au 5 mars 2007, date de la modification à la structure du Service de sécurité incendie, et ce, tel que convenu en collaboration avec le Service des ressources humaines.

Le salaire versé à l'employé sera celui de la classe 5 selon l'échelle salariale de l'article 7.1 de la convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-22200-113 - Combat des incendies – Réguliers - Pompiers.

La résolution numéro CE-2007-263 adoptée le 21 février 2007 est modifiée en conséquence.

Un certificat du trésorier a été émis le 23 mars 2007.

Adoptée

#### **CE-2007-431 PERMANENCE DE TROIS EMPLOYÉS - DIVERS SERVICES**

**CONSIDÉRANT QUE** les employés mentionnés ci-après ont complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci-après :

<b>NOM DE L'EMPLOYÉ</b>	<b>DATE D'ENTRÉE EN FONCTION</b>	<b>DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE</b>	<b>RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF</b>	<b>PÉRIODE D'ESSAI</b>
Paule Céré, secrétaire	3 janvier 2007	3 avril 2007	CE-2006-1801 13 décembre 2006	3 mois
Sylvie Gunner, commis administratif	8 janvier 2007	6 avril 2007	CE-2007-260 21 février 2007	3 mois
Jocelyn Bigras, préposé, reprographie	9 janvier 2007	9 avril 2007	CE-2006-1802 13 décembre 2006	3 mois

Adoptée

#### **CE-2007-432 CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ 107639**

**CONSIDÉRANT QUE** le comportement de l'employé occasionnel 107639 lors des événements survenus entre le 7 septembre 2006 et le 2 octobre 2006 est incompatible avec les devoirs de l'employé édicté dans le code d'éthique de la Ville de Gatineau adopté par le conseil municipal dans le règlement numéro 3-2001;

**CONSIDÉRANT** l'enquête administrative et disciplinaire faite par le Service des ressources humaines;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des édifices et de l'électricité et le Service des ressources humaines sont en accord avec la recommandation du comité de discipline;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé occasionnel 107639 n'a offert aucune collaboration lors de l'enquête administrative;

**CONSIDÉRANT QUE** le lien de confiance est définitivement rompu :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le Service des ressources humaines à procéder au congédiement de l'employé occasionnel 107639.

Adoptée

CE-2007-433

**CONGÉDIEMENT DE L'EMPLOYÉ 107655**

**CONSIDÉRANT QUE** le comportement de l'employé occasionnel 107655 pour la période de septembre à décembre 2006 est incompatible avec les devoirs de l'employé édicté dans le code d'éthique de la Ville de Gatineau adopté par le conseil municipal dans le règlement numéro 3-2001;

**CONSIDÉRANT QUE** la disponibilité de l'employé 107655 ne répond pas aux besoins de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'**une enquête administrative et une rencontre disciplinaire ont été réalisées;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines et le Service des édifices et de l'électricité sont en accord avec la recommandation de mettre fin à l'emploi;

**CONSIDÉRANT QUE** le lien de confiance est définitivement rompu :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le Service des ressources humaines à procéder à la rupture du lien d'emploi de l'employé occasionnel 107655.

Adoptée

CE-2007-434

**ENGAGEMENT CONTRACTUEL DE MADAME SONIA BISSON AU POSTE DE CONSEILLÈRE À L'ÉTUDE MUSÉALE - VILLES ET VILLAGES D'ART ET DE PATRIMOINE (VVAP), SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau adopté une politique culturelle qui priorise le développement d'une vision patrimoniale concertée et commune à l'ensemble des services;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-602 adoptée le 4 juillet 2006, a approuvé la demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des communications du Québec pour l'embauche d'un salarié temporaire en patrimoine et culturel, et ce, pour une période de trois ans;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Culture et des communications du Québec soutient financièrement pour une période de trois ans le poste de conseillère à l'Étude Muséale - Villes et Villages d'art et de patrimoine :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'embauche de madame Sonia Bisson au poste de conseillère à l'Étude Muséale - Villes et Villages d'art et de patrimoine pour une période de trois ans du 30 mars 2007 au 29 mars 2010 aux conditions précisées dans la lettre d'embauche en annexe.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant - 02-72410 – Patrimoine – Rémunération régulière.

Un certificat du trésorier a été émis le 28 mars 2007.

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif